

26 AOUT 2014

COURRIER ARRIVEE



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Paris, le 26 AOUT 2014

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction de la régulation de l'offre de soins

Bureau du premier recours (R2)
DGOS/R2 – N°
Dossier suivi par : Véronique Lallement
☎ 01 40 56 43 44
Fax : 01 40 56 59 89
Mél : veronique.lallement@sante.gouv.fr

Reçu le

26 AOUT 2014

Direction de l'offre de
Santé et de l'Autonomie

2014-2170

Le Directeur général de l'offre de soins

à

Monsieur le Directeur général de
l'agence régionale de santé de Basse-
Normandie
Direction de l'Offre de Santé et de
l'Autonomie.

A l'attention de Mme Véronique
PINEAU

→ offertes
demandes
autres lettres
à 2004
santé
SOP

Objet : question sur les conditions minimales d'installations

Par courrier en date du 3 juillet 2014, vous sollicitez mon avis sur la réglementation relative aux lieux de stockage à distance d'une officine et plus précisément pour une activité de dispensation de médicaments par voie électronique.

Je vous confirme qu'en l'état actuel de la réglementation, le respect des dispositions relatives aux conditions minimales d'installation (article R.5125-9 du code de la santé publique) ne permet pas de réaliser une activité pharmaceutique au sein de locaux de stockage situés à distance d'une officine et déclarés en tant que tels.

Or, le traitement des commandes via le site internet de l'officine et l'activité de dispensation qui en résulte constituent bien un acte pharmaceutique, réalisé sous le contrôle de pharmaciens. Celui-ci ne peut donc s'opérer qu'au sein de l'officine (point 6.1. de l'arrêté du 20 juin 2013 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments par voie électronique).

Par ailleurs, les lieux de stockage pouvant être autorisés en dehors des locaux d'une officine, s'entendent à proximité immédiate de ladite officine, non ouverts au public, non signalés et sans communication directe avec un autre local professionnel ou commercial.

L'Adjointe au Sous-directeur de
la Régulation de l'Offre de Soins

Christine BRONNEC